

 <b>ASSEMBLÉE NATIONALE</b>	<b>République Française</b>	 <b>SENAT</b>
<b>OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES</b>		

Paris, le 16 novembre 2007

## Communiqué de presse

### Radiothérapie : tirer les leçons des accidents récents

L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques a organisé le jeudi 15 novembre, à l'Assemblée nationale, une audition publique sur « *La radiothérapie : efficacité du traitement et maîtrise des risques* ».

L'audition a été l'occasion de dresser, grâce aux interventions des meilleurs spécialistes du domaine, un panorama exhaustif des technologies nouvelles, porteuses d'espoir pour les malades car ces technologies vont toutes dans le sens d'un meilleur ciblage des traitements et d'une réduction de la toxicité pour les tissus sains proches de la zone tumorale.

Le professeur Maraninchi, Président de l'Institut national du Cancer (INCA), a indiqué que le plan Cancer avait permis de rénover le parc des équipements avec la généralisation des accélérateurs linéaires et d'implanter des technologies innovantes dans des centres pilotes (tomothérapie, Cyberknife, accélérateurs de dernière génération...). M. Claude Birraux, député de Haute-Savoie, qui présidait les débats, a ainsi constaté que la France, berceau de la radiothérapie avec l'Institut Curie, reste, en matière d'innovations, un « pays qui compte ».

Néanmoins, les terribles accidents survenus récemment à Epinal et à Toulouse ont révélé des failles dans un dispositif qui semblait « sous contrôle ». Les différentes agences, ASN, IRSN, INVS, AFSSAPS, se sont immédiatement mobilisées et plusieurs mesures ont comblé les lacunes les plus criantes en matière réglementaire et organisationnelle.

L'audition publique a cependant révélé que des efforts importants sont encore nécessaires, en ce qui concerne :

- les personnels : les effectifs de physiciens médicaux sont notoirement insuffisants,
- la répartition sur le territoire des équipements et des professionnels ;
- la recherche, notamment sur l'étude des effets secondaires,
- les règles d'autorisation et de contrôle des installations techniques et des machines extrêmement sophistiquées ;
- le dispositif très complexe de veille et de sécurité (nombre d'agences concernées, répartition des compétences entre ces agences, procédures d'alerte) alors que, pour l'industrie nucléaire, le système est lisible et performant.

M. Birraux a insisté, à ce titre, sur l'urgence et la nécessité de mettre en place une culture de sûreté pour la radiothérapie qui concerne 200 000 malades par an.